

FAIRE UN DON



ÉCOLE NOTRE-DAME DE TOULVERN



BULLETIN de soutien

OUI, je soutiens l'établissement scolaire Notre-Dame de Toulvern et sa mission éducative **et je fais un don à l'association Education en Morbihan de :**

50 €

100 €

300 €

500 €

Montant libre : €

Vos coordonnées

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Education en Morbihan pour la gestion de votre don et l'émission du reçu fiscal en application de la réglementation applicable et notamment du Règlement général (JE) 2016/679 du 27 avril 2016 pour la protection des données (RGPD). Ces informations serviront également à faire appel à nouveau à votre générosité. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées.

MOYENS DE RÈGLEMENT

- Par chèque**
à l'ordre de Education en Morbihan
- En ligne 100% sécurisé**
<https://ndtoulvern.fr/faire-un-don>
- Par virement bancaire**
au profit d'Education en Morbihan
IBAN : FR76 1600 6360 1100 8206 1543
360 BIC : AGRIFRPP860
Merci d'indiquer en libellé : "DON -
Votre Nom")

Bulletin à renvoyer par courrier à :
**Education en Morbihan, 20 rue des Frères
Lumière, 56000 Vannes**
ou par mail à : comptabilite@ndtoulvern.fr

MON DON EST DÉDUCTIBLE

- **PARTICULIERS** : vous bénéficierez d'une **réduction d'impôt égale à 66%** du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable (excédent reportable sur les 5 années suivantes)
- **ENTREPRISES** : vous bénéficierez d'une **réduction d'impôt sur les sociétés (IS) de 60 %** du montant de votre don, plafonné à 20 000 € ou de 0,5% du chiffre d'affaires annuel HT (excédent reportable sur les 5 exercices suivants)
- **Pour l'IFI, nous contacter.**

NOUS SOUTENIR

VOS DONN PEUVENT ÊTRE *matériels !*

Le matériel pédagogique de l'école et les équipements spécifiques au collège représentent un budget important pour notre établissement. Si vous souhaitez contribuer directement par l'achat d'un ou plusieurs matériels, contactez :

- la directrice de l'école à : direction-ecole@ndtoulvern.fr ;
- ou la directrice du collège à : direction-college@ndtoulvern.fr.

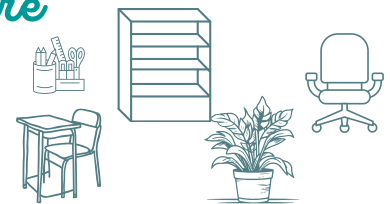
Pour l'école et le collège

De la maternelle jusqu'à la 3e, les livres bien écrits et joliment illustrés sont les bienvenus !



Pour les classes de maternelle et du primaire

Exemples : bureaux d'écoliers individuels, étagères et rangements, plantes vertes en pot, machine à poinçonner, fournitures, équipements Montessori : petits miroirs, petits objets en bois pouvant être cirés, paniers...



Pour la cour de récréation

Exemples : ballons, cordes à sauter, installations pour la petite aire de jeux des maternelles...



*Les enfants vous remercient
pour votre générosité !*

www.ndtoulvern.fr

CONDITIONS D'ÉMISSION D'UN REÇU FISCAL POUR LES DONN MATÉRIELS

Nous pouvons émettre un reçu fiscal pour les dons matériels à condition que :

- Le don soit accompagné d'une **pièce justificative valable**, comme une facture prouvant la valeur d'achat ou une estimation objective.
- Le matériel offert ait **une réelle valeur d'usage** pour l'école et soit **neuf ou équivalent**. Ex : un tableau de classe, de l'équipement informatique, du mobilier...

Veuillez noter que nous ne pouvons pas délivrer de reçus fiscaux pour des dons de faible valeur ou pour des objets anciens (exemple : vieux livres ou meubles usagés). Nous serons néanmoins ravis de les accepter !